



Webinaire Delta-IE volet Import à destination des opérateurs

09 avril 2025

Bonnes pratiques de ce webinaire

La présentation qui vous est délivrée aujourd'hui dure approximativement 45 minutes. Afin de vous garantir un webinaire fluide et efficace, merci de respecter les consignes suivantes :

- **Micro et vidéo :** *Merci de désactiver votre micro et votre caméra pendant toute la durée du webinaire, afin de ne pas interrompre la présentation et d'optimiser la bande passante.*
- **Questions et interactions :** *Merci de poser vos questions directement dans le tchat. Nous y répondrons à l'oral au cours du webinaire.*

Le support de ce webinaire vous sera transmis dans les prochains jours.

Merci d'avance pour votre attention.

Ordre du jour

1. Calendrier de déploiement de DELTA I
2. Déploiement de la V1.1 de DELTA IE volet Import
3. Informations sur l'environnement de Formation
4. Basculement des flux dans DELTA I
5. Focus sur la procédure de secours
6. Supports à destination des opérateurs

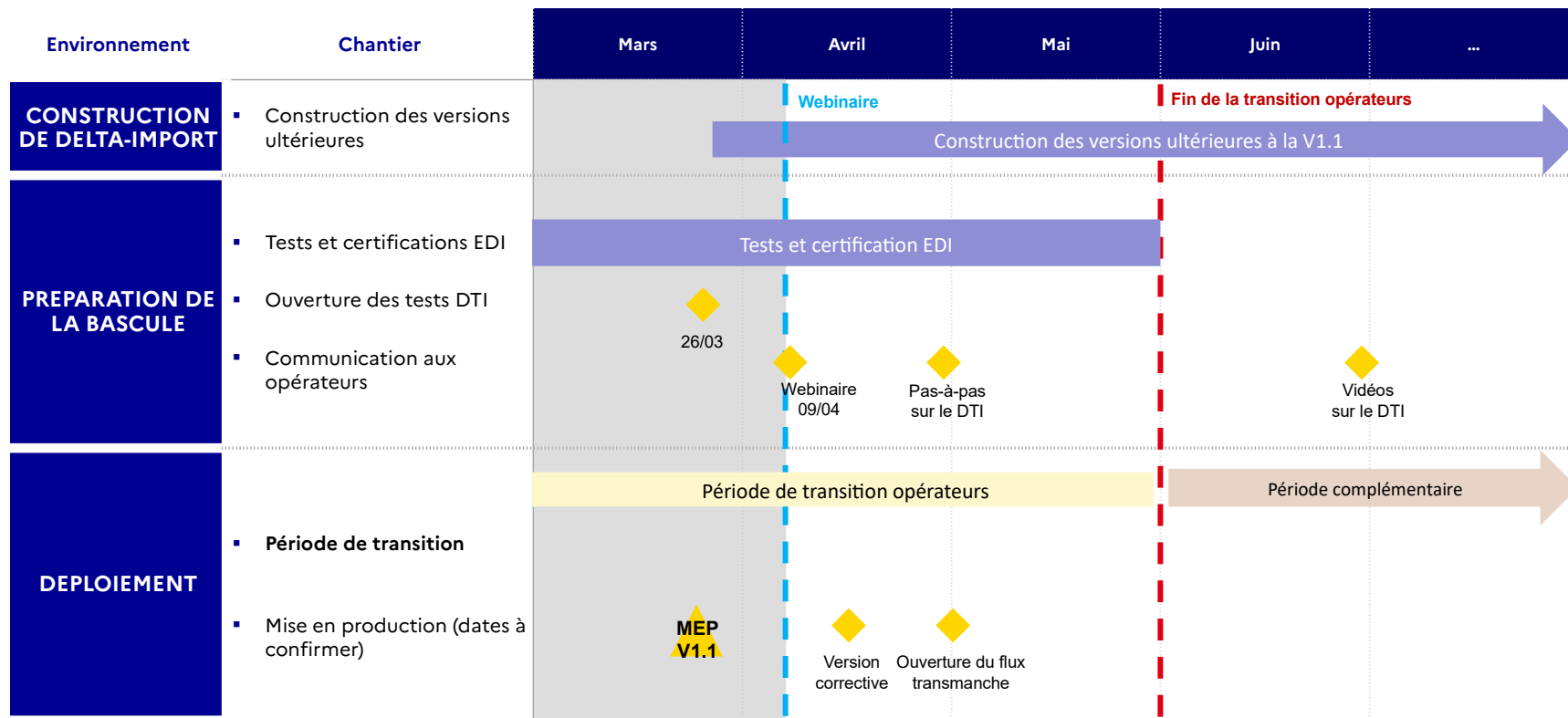
Synthèse des messages clefs

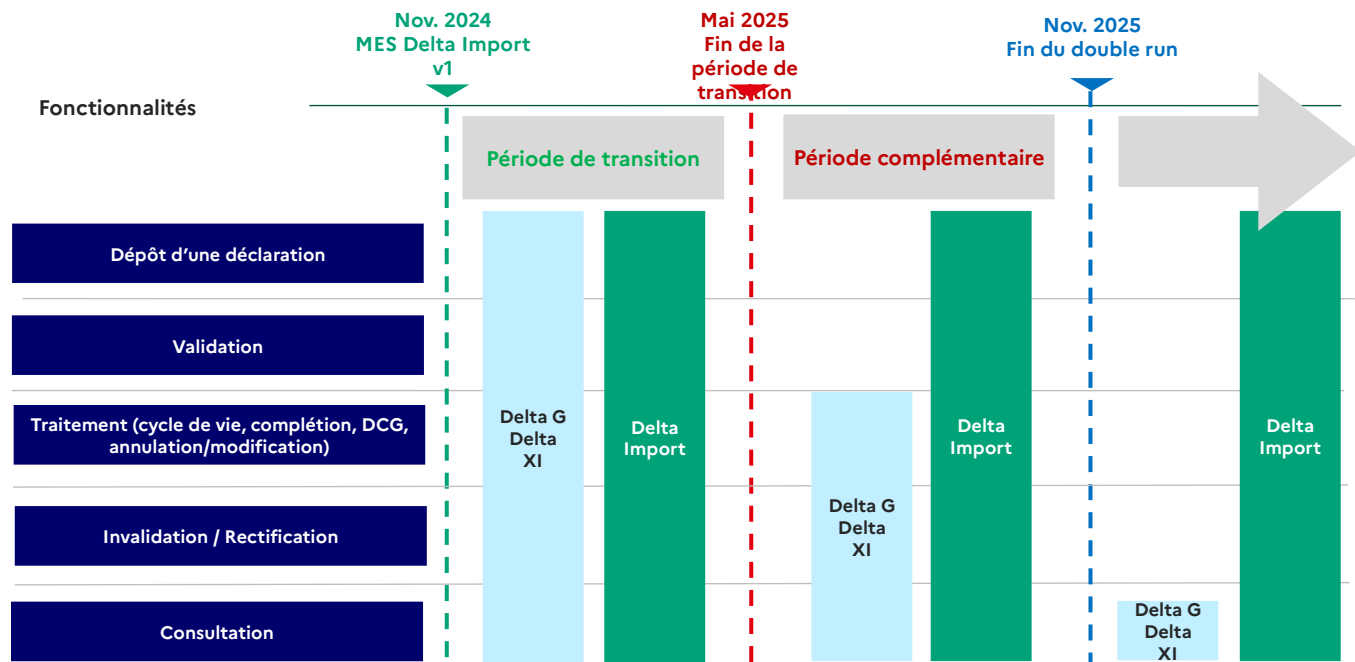
Annexes

- Périmètre de DELTA I
- Liste des prestataires EDI certifiés au 8 avril 2025
- Documentation de référence

1. Calendrier de DELTA IE volet Import

LÉGENDE :
 Activités planifiées
 Jalon opérationnel





Période de transition :

- La période de transition permet de sécuriser le passage de Delta-G/X à Delta-IE.
- Une fois la bascule des flux effectuée, les opérateurs doivent déposer leurs déclarations dans Delta-IMPORT.
- Delta-G/XI restent ouverts durant la période de transition.
- Un accompagnement des opérateurs par la Douane est effectué durant les phases de tests libres et de certification.
- Ce calendrier est le même en DTI et EDI.

Période complémentaire :

- Les opérateurs ne peuvent plus déposer leurs déclarations dans Delta-G/XI.
- Pendant cette période, les opérateurs peuvent déposer des demandes d'invalidation et de rectification dans Delta-G/XI.
- Au début de cette période, les opérateurs peuvent également terminer les mouvements initialisés dans Delta-G/XI.

Fin du double run :

- La consultation des déclarations reste possible jusqu'à la fermeture de Delta-G.

1. Calendrier de déploiement de DELTA I

Rappels sur le basculement vers DELTA I

Prérequis

- Toute nouvelle demande pour accéder à DELTA IE en DTI, de la part d'un opérateur non habilité jusqu'à présent, doit être adressée aux PAE/PGP ou aux correspondants d'entreprise, comme habituellement fait pour DELTA G.
- Pour toute nouvelle création de relation DECO ou de crédit, il convient également de s'adresser aux PAE/PGP.
- Mise à jour préalable des garanties, si nécessaire. – cf. instructions FIN3 23000238 en date du 08/06/2023.
- Mise à jour des autorisations de garantie propre pour les RDE en cas d'utilisation pour le compte de son client importateur.

Gestion de la bascule et période de transition

- Les modalités de bascule **peuvent être progressives** : par type de régime, par type de nomenclature, par bureau de déclaration ou selon toute autre modalité qui convient à l'opérateur.
- Toute bascule réussie de flux de DELTA G ou X vers DELTA Import est **définitive**. Une assistance de SI1 pourra être sollicitée en cas de difficulté technique lors de la bascule des premiers flux et ce afin d'éviter tout blocage ou retard de libération des marchandises concernées.

2. Déploiement de la V1.1 de DELTA IE volet Import

La **V1.1 de DELTA Import** a été mise en service le **25 mars**.

Il s'agit de la **version stabilisée** de l'applicatif, qui ne connaîtra donc plus d'évolution majeure avant la fin de l'année 2025. Des **corrections** pourront cependant être effectuées **au fil de l'eau**, en cas d'anomalie bloquante détectée par les services et opérateurs.

Elle apporte les nouvelles fonctionnalités suivantes, **essentiels au basculement** complet des opérateurs vers DELTA IE à l'import (cf. détail en annexe) :

- **Accès en DTI** pour les opérateurs,
- Dédouanement via **l'inscription dans les écritures des déclarants** (IED) ex-entrepôt de type D,
- Dédouanement pour les **marchandises soumises à présentation de DOP**, dont les documents sanitaires communs d'entrée (DSCE – ou CHED), COI, et certificats AGRIM délivrés par France Agrimer et l'ODEADOM.

Une note sur l'ouverture de DELTA Import vient compléter ces informations (note n°25000065 du 25 mars 2025).

2. Déploiement de la V1.1 de DELTA IE volet Import

Précisions sur la V1.1 de DELTA IE volet Import

Déclarations FR

Il sera bien possible de déposer des déclarations de type FR d'ici la fin de bascule, même si cela n'est pour le moment pas possible en environnement de formation.

Devise en euro

Dans la note n°25000065, le bureau COMINT1 préconise de recourir systématiquement à l'euro pour indiquer la devise de la facture. Cela vaut principalement pour les cas de sollicitations de franchise de droits pour les marchandises d'une valeur inférieure à 150€.

En effet, les calculs pour la conversion depuis une devise étrangère vers l'euro interviennent après la validation de la déclaration en douane, ce qui peut bloquer le déclarant. En attendant les corrections, il convient donc de prioriser la devise « euro » lorsque cela est possible.

Flux Brexit

Les flux avec le SI BREXIT ne sont pas ouverts pour le moment, mais seront disponibles avant la date de fin de bascule.

3. Informations sur l'environnement de Formation

Important

L'environnement de production de DELTA I ne doit pas servir pour faire des tests opérateurs. Le bureau COMINT1 a constaté que certaines déclarations déposées en production comportaient des données factices.

Les tests doivent donc être effectués en environnement de test (formation), qui est ouvert en EDI et en DTI.

Accès à l'environnement de test

Accueil | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Avec le bandeau

'Vous êtes sur un environnement de FORMATION D10' en configuration FRONT-OFFICE

Vous devez vous cliquer sur « Se connecter » en haut à droite



Mon Espace Personnel

[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)

Puis rentrez vos identifiants si vous en disposez, ou alors créez un nouveau compte en vous aidant du pas-à-pas si nécessaire.

4. Basculement des flux dans DELTA I

Tests EDI et certifications des prestataires

- Pour rappel, la certification permet à un prestataire EDI d'attester de ses capacités à échanger des flux EDI avec le service en ligne. C'est un prérequis à effectuer obligatoirement par les prestataires avant toute bascule de flux des opérateurs vers Delta-IE en EDI.
- La **phase de certification** des prestataires EDI est en cours jusqu'à fin mai, date de fin de bascule vers Delta-IE. A date, la majorité des prestataires, y compris expressistes, sont certifiés (14/17, cf. liste en annexe), ainsi que tous les CCS.

Arrivée des 1ers flux

- L'arrivée des 1ers flux s'est faite début avril, par le biais de plusieurs déclarations déposées en DTI et EDI.

Suivi du démarrage

- Les **demandes d'assistance** des opérateurs sont à déposer sur OLGA.
- Un suivi des premiers flux est effectué par S11, afin d'identifier et de résoudre efficacement les éventuelles anomalies.

5. Focus sur la procédure de secours

La procédure de secours a été publiée par note aux opérateurs le 10 janvier 2025 (DA n°25-003 et BOD n°7557).

Elle reprend les mêmes principes que la procédure de secours pour DELTA G et X.

Format déclaration de secours

Papier ou informatique : deux formats acceptés.

- l'édition pdf de la déclaration en douane (annexe 1) ;
- le modèle de tableau (annexes 2 et 3 : déclaration standard ou simplifiée) ;
- le manifeste (colis) ;
- tout autre document, sous réserve de contenir les informations réglementaires requises pour le dédouanement.

Seule obligation : le fichier doit contenir toutes les données reprises dans l'annexe de la note.

Simplification ouverte aux OEA par l'inscription dans leurs écritures avec engagement de régularisation dans les 24 heures suivant la fin du dysfonctionnement.

Particularité pour la déclaration de reprise

Une fois le système fonctionnel, les opérateurs doivent intégrer dans DELTA IE une déclaration de reprise, avec les précisions suivantes :

- Référence complémentaire à indiquer : 1PDS → ajout automatique lorsque l'opérateur intègre ses déclarations en DTI.
- Mention spéciale à indiquer : « F5000 »

6. Supports à destination des opérateurs

Documents publiés	Documents en cours de validation	Travaux à venir
• Contrat de Service Opérateurs (CSO), disponible d'ici fin février sur douane.gouv. • Note de mise en service de Delta-IE et des règles de bascule : Note n°2400221 du 26/11/24. • Procédure de secours Delta Import : Note n°25000003 du 10/01/25 (BOD n°7557). • Note sur la déclaration en douane : DA 25-008 BOD 7563 du 19/02. • Note sur l'ouverture de Delta-Import : n°25000065 du 25/03. • <u>Page internet « Comprendre la refonte import-export » à jour</u>	• Note sur la rectification. • Note sur l'invalidation.	• Pas-à-pas sur le dédouanement en DTI, à destination des opérateurs (fin avril). • Mise à jour de la note sur la déclaration en douane : fin mai. • Supports de présentation du DTI (vidéos et/ou podcasts) : fin S1 2025

Synthèse des messages clefs

Prochaines étapes :

- **Ouverture du flux transmanche** : à partir de fin avril.
- **Elaboration de nouveaux supports**, notamment sur le DTI : fin avril.
- **Fin de la période de transition** : 31 mai 2025.

Prochains webinaires :

- **Webinaire Export à destination des opérateurs** : 16 avril.
- A noter : les webinaires suivants seront fusionnés avec l'Export.

Contacts

COMINT1 : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr

SI1-import-export : si1-import-export@douane.finances.gouv.fr

Annexes

Périmètre de Delta-IMPORT

Périmètre de la V1 de Delta-IE volet Import,
mise en service le 26 novembre 2024.

Fonctionnalités supplémentaires apportées par la V1.1,
mise en service le 25 mars 2025

Dédouanement	Dédouanement ▪ En un temps et deux temps, ▪ Avec ou sans anticipation, ▪ Pour toutes les marchandises yc. celles soumises à présentation de DOP, ▪ Avec paiement au comptant ou report de paiement par crédit ▪ Des flux cargo et express, ▪ Dédouanement Centralisé National, ▪ Dédouanement Centralisé Communautaire (iso-fonctionnel, hors CCI). Dédouanement pour importation en régime particulier yc. le placement sous la destination particulière.	▪ Dédouanement via l'inscription dans les écritures des déclarants (IED) ex-entrepôt de type D, ▪ Dédouanement pour les marchandises soumises à présentation de DOP, dont les documents sanitaires communs d'entrée (DSCE – ou CHED), COI, et certificats AGRIM délivrés par France Agrimer et l'ODEADOM.
Fonctionnalités transverses	▪ Annulation d'une déclaration anticipée, ▪ Invalidation d'une déclaration, ▪ Accès en EDI pour les opérateurs, ▪ Génération du PDF de la déclaration en douane, ▪ Modification d'une déclaration anticipée, ▪ Rectification d'une déclaration, ▪ Déclaration de reprise suite à la procédure de secours.	• Accès en DTI pour les opérateurs.

Point d'attention : le processus de frontière intelligente, dans le cadre du flux transmanche, ne sera disponible qu'à partir de fin avril 2025, simultanément au lancement de l'Enveloppe Logistique Obligatoire (ELO). **D'ici là, les flux concernés resteront dans Delta-G.**

Documentation de référence

Documents de référence	Contenu
• Contrat de Service Opérateurs (CSO) V8.1	• CSO V8.1 (dernière version pour la V1.1 de Delta-Import) publié mi-février. • <u>Lien vers la page hébergeant le CSO.</u>
• Page internet « comprendre la refonte import-export et s’y préparer » sur douane.gouv	• Mise à jour effectuée début avril : • <u>https://www.douane.gouv.fr/dossier/comprendre-la-refonte-import-export-et-sy-preparer</u>

Documentation de référence

Documents de référence

Contenu

- **Instructions Comint1**

- Note n°25000065 du 25/03/25
- Note 25000019 du 18/02/25 (BOD n°7563)
- Note n°25000003 du 10/01/25 (BOD n°7557)
- Note n°2400221 du 26/11/24
- n° 24000178 du 25/09/24
- n° 24000176 du 20/09/24
- DA n° 24-S-005 du 13/08/24 (BOD n° 7526)
- n° 24000037 du 22/02/24
- n° 24000015 du 24/01/24
- n° 2000219 du 06/11/23
- n° 2000216 du 02/11/23

- Note sur l'ouverture de Delta-Import
- DELTA IE Volet Import – La déclaration en douane
- Procédure de secours DELTA Import
- Note de mise en service de Delta-IE et des règles de bascule.
- Création d'une nouvelle relation de dédouanement DECO dans ROSA ;
- DCN – Déploiement de DELTA IE - Mise à jour des agréments de DCN en un temps et demandes d'autorisations de déclaration simplifiée en cas de production ultérieure de documents.
- La déclaration simplifiée et les déclarations complémentaires ; abrogeant la DA n° 24-045 du 3 juillet 2024 à l'intention des opérateurs (BOD n° 7516). Cf. note COMINT1 aux opérateurs 24000161 du 14/08/24 ;
- Planning prévisionnel révisé de publication des instructions ;
- Édition des déclarations Delta IE en PDF ;
- Ouverture du formulaire DS dans l'appliquatif européen CDS ;
- Migration des autorisations de DS existantes vers l'appliquatif européen CDS.

Documents de référence	Contenu
• Instructions FIN3 • n° 24000274 du 06/11/24 • n° 24000075 du 22/03/24 • note aux opérateurs n° 23000292 du 17/07/23 • n° 23000238 du 08/06/23	• Décision administrative relative aux garanties du dédouanement • Projets DELTA IE et GUM – modalités de dépôt et d’instruction des autorisations de garantie dans CDS – Note aux opérateurs n° 24000089 du 02 avril 2024 • Nouvelles modalités de suivi de la garantie des dettes nées (crédit des dettes nées) et des dettes susceptibles de naître (tenue d’écritures en comptabilité-matières). • Nouvelle doctrine en matière de garantie des dettes nées dont l’exigibilité ou le montant n’est pas certain.